

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE THIERS

R E C E P I S S E D E D E P O T

PLACE DU PALAIS BP 69
63301 THIERS CEDEX
TEL.04 73 80 74 55 - FAX 04 73 80 00 48
ACCES MINITEL: 08 36 29 22 22

COMPAGNIE D'ETUDES ET PLASTIQUES
21 RUE DE L'INDUSTRIE
63300 THIERS

V/REF :
N/REF : 85 B 5 / A-336

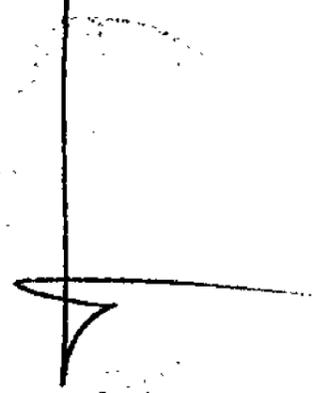
LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE THIERS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 28/10/98, SOUS LE NUMERO A-336,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 25/06/96
NOMINATION D'UN SECOND COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

.. CONCERNANT LA SOCIETE
COMPAGNIE D'ETUDES ET PLASTIQUES
SOCIETE ANONYME
21 RUE DE L'INDUSTRIE
63300 THIERS

R.C.S THIERS B 331 499 061 (85 B 5)

LE GREFFIER





- 1 -

COMPAGNIE D'ETUDES ET DE PLASTIQUES
21 Rue de l'industrie
63307 - THIERS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 25 JUIN 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize le vingt cinq Juin, à dix heures, les actionnaires de la S.A COMPAGNIE D'ETUDES ET PLASTIQUES se sont réunis, au siège social, sur convocation du conseil d'administration qui leur a été adressée par lettre recommandée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Géry DAMBRICOURT, Président du Conseil d'Administration.

Sont désignés comme scrutateurs : Mr *Paul Buissonnier* et Madame
Dominique Dambriant

Est appelée comme secrétaire : *Madame S. Dosjeux*

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés pouvant participer au vote possèdent plus du quart du capital social. En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires

- . copie de l'avis de convocation
- . la feuille de présence de l'assemblée
- . les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 1995
- . le rapport du conseil d'administration
- . les rapports du commissaire aux comptes
- . le texte des projets de résolutions
- . le tableau des Résultats financiers des cinq derniers exercices
- . le montant global certifié conforme par le commissaire aux comptes des rémunérations les plus élevées.

.../...

Monsieur le Président déclare que ces documents ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours précédant la présente réunion. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée a été convoquée afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 1995 et des rapports du commissaire sur les comptes dudit exercice ainsi que les conventions visées aux articles 101 à 103 de la loi du 24 Juillet 1966;

2 - Approbation desdits comptes et conventions; quitus aux administrateurs et Commissaires;

3 - Affectations des résultats;

4 - Nomination d'un second commissaire aux comptes titulaires et d'un second suppléant;

5 - Questions diverses.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du conseil d'administration, puis lecture du rapport général sur les comptes de l'exercice 1995 ainsi que du rapport spécial sur les conventions concernant la société et ses administrateurs du commissaire aux comptes.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

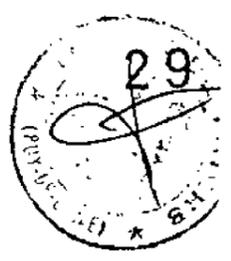
PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 1995, tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports;

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au cours dudit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire sur les conventions visées aux articles 101 à 103 de la loi du 24 Juillet 1966, déclare approuver ces conventions.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration tendant à affecter et répartir comme suit le bénéfice net de l'exercice 1995 soit : 382 813 F :

- . Distribution d'un dividende de 3,00 F à chacune des
50 000 actions composant le capital social.....150 000,00 F
- . Le solde était affecté à la réserve facultative, soit232 813,00 F

Ce dividende donnera droit à un avoir fiscal de 3, 80 F et sera mis en paiement à compter de ce jour.

Exercice 1992	dividende net 7,60 F	avoir fiscal	3,80 F
Exercice 1993	dividende net 7,60 F	avoir fiscal	3,80 F
Exercice 1994	dividende net 7,60 F	avoir fiscal	3,80 F

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne en qualité de second commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six années, Mr PERRIN Jacques demeurant 4 Rue du 19 Mars 1962 63550 La
 Le mandat de Mr PERRIN prendra fin le jour de l'Assemblée Générale ordinaire abonnée Leclerc
 appelée, à statuer, en 2002, sur les comptes de l'exercice écoulé.
 Mr PERRIN , présent à la réunion, déclare accepter ces fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne en qualité de second commissaire aux comptes suppléant, Mr MONNET
 demeurant 44 Rue des Dumas 63300 Thiers dans les mêmes conditions que celles du second
 commissaire aux comptes titulaire.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions afin d'accomplir toutes mesures de publicité consécutive aux décisions prises ce jour.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et le présent procès verbal a été signé par les membres du bureau, après lecture.

Handwritten signatures of the board members, including a large signature on the left and several others on the right, some with names like 'J. Sambucani' visible.